

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €  
Challenge 92, 101, Avenue François Arago  
92000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z

Code ISIN : FR0000066219  
Euronext – Compartiment C  
[www.infe.fr](http://www.infe.fr)

## Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 23 juin 2020

### Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société **CIFE** sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire, le Mardi 23 juin 2020 à 16 heures 00 à la FNTP, 3 rue de Berri, 75008 PARIS, Salle Henri Lefèvre.

#### AVERTISSEMENT – COVID -19

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et des mesures administratives prises pour limiter ou interdire les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale devant se tenir le 23 juin 2020 sont aménagées. Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n° 2020-290, l'Assemblée Générale de la société du 23 juin 2020, sur décision du Conseil d'Administration, se tiendra sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Les actionnaires pourront voter par correspondance, donner pouvoir au président ou donner mandat à un tiers, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2020 sur le site de la Société [www.infe.fr](http://www.infe.fr) (– rubrique Finances – onglet Assemblée Générale). Ces moyens de participation mis à la disposition des actionnaires sont désormais les seuls possibles.

Eu égard au dispositif exceptionnel mis en place pour la tenue de cette Assemblée Générale (huis clos), nous attirons l'attention des actionnaires sur le fait que les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale étant susceptibles d'évoluer en fonction des impératifs sanitaires, législatifs et réglementaires, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale du site internet de la société [www.infe.fr](http://www.infe.fr). Le lieu de réunion de l'assemblée est susceptible d'être modifié dans un nouvel avis à paraître avant l'assemblée, étant précisé que l'assemblée se tiendra à huis clos.

Dans le cadre de la relation entre la société et ses actionnaires, la société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : [contact.cife@etpo.fr](mailto:contact.cife@etpo.fr)

La société avertit ses actionnaires que, compte tenu des restrictions actuelles à la circulation, elle pourrait ne pas être en mesure de réceptionner les envois postaux qui lui sont adressés.

L'ensemble des modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée sont les suivantes :

- L'avis préalable de réunion à l'Assemblée Générale comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 8 mai 2020 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 56.
- L'avis de convocation à l'Assemblée Générale a été publié le 1 juin 2020 au "Bulletin des Annonces Légales Obligatoires" n° 66. Il a été également publié dans "Les Affiches Parisiennes" édition du 28 mai 2020.
- Le dossier de convocation incluant des informations sur l'activité et les résultats du Groupe, l'ordre du jour, l'avis de convocation, les projets de résolutions et les modalités de participation et de vote à cette Assemblée est disponible sur le site internet de **CIFE** à l'adresse [www.infe.fr](http://www.infe.fr). Ces documents sont adressés directement aux actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif.

- Le rapport financier annuel 2019, comprenant notamment les comptes annuels et consolidés 2019, le rapport de gestion, le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les rapports des Commissaires aux comptes, est disponible sur le site internet de la société **CIFE** depuis le 29 mai 2020.

Dans le respect des conditions légales, Tout actionnaire peut demander à la Société l'envoi de l'ensemble des documents et renseignements prévus par l'article R.225-83 du Code de Commerce. Enfin, les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents qui seront déposés sur le bureau de l'Assemblée Générale au siège social ou administratif de la Société.

Fait à Saint-Herblain, le 2 juin 2020.

Contact : [contact.cife@etpo.fr](mailto:contact.cife@etpo.fr)